

BILLS envoyés par l'Assemblée.

- “ Acte pour pourvoir à l'érection d'un Hôpital de “ Marine à ou près de Québec.” Reçu par Message. Lu une première fois, 112. Lu une seconde fois, 114. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 118. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 124. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour continuer encore pour un tems limité, un “ certain Acte passé dans la troisième année du “ Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour éri- “ ger certains Townships y mentionnés en un Dis- “ trict Inférieur qui sera appelé le District Infé- “ rieur de Saint François, et pour y établir des “ Cours de Judicature, et qui pourvoit à des dispo- “ sitions ultérieures pour la meilleure Administra- “ tion de la Justice dans le dit District Inférieur.” Reçu par Message, 113. Lu une première fois, 114. Lu une seconde fois, 118. La Chambre en Comité, 121. Rapport sans amendemens, 122. Lu une troisième fois, 124. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 125. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour pourvoir plus efficacement pour la dé- “ fense de la Province, et pour régler la Milice d'i- “ celle.” Reçu par Message, 115. Lu une première fois, 116. Lu une seconde fois. La motion tendante à le référer à un Comité Spécial est négative et il sera mis en Comité général à la Séance prochaine, 120. La Chambre en Comité. Rapport avec un amendement, 122. La Chambre n'y acquiesce pas non plus qu'à un autre qui a été proposé, 125, 126. Le Bill lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée. Les Honorables Messrs. Richardson, Grant, McKenzie, Gogy et Pothier ont entré leur protest motivé contre sa passation, 128. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour incorporer la Bourse de Québec.” Reçu par Message. Lu une première fois, 115. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 120. Rapport sans amendemens, 121. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée. 124. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour affecter une certaine somme d'argent afin “ de s'assurer du mode préférable de pouvoir amé- “ liorer la navigation dans certaines parties du “ Fleuve Saint Laurent.” Reçu par Message. Lu une première fois, 116. Lu une seconde fois, 120. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 122. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 125. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième “ année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte “ pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet “ d'ériger des Phâres sur les Côtes du Fleuve Saint “ Laurent, et pour d'autres fins y mentionnées.” Reçu par Message. Lu une première fois, 116. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 120. Rapport sans amendement, 153. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 157. Sanction Royale, 203.
- “ Acte pour étendre les dispositions d'un certain Acte y “ mentionné relativement aux Acquéreurs d'Im- “ meubles vendus par les Shérifs en cette Province.” Reçu par Message, 119. Lu une première fois. 121. Lu une seconde fois. Il sera référé à un Comité général le premier jour d'Août prochain, 125.

BILLS envoyés par l'Assemblée.

- “ Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné et “ pour encourager le commerce et les relations en- “ tre les Ports de cette Province et Halifax.” Reçu par Message. 119. Lu une première fois, 121. Lu une seconde fois, 125. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 131. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée. 138. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième “ année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour “ faire une division nouvelle et plus commode de la “ Province en Comtés, afin d'avoir une représenta- “ tion dans l'Assemblée plus égalé que ci-devant, en “ autant qu'il a rapport aux limites de certains “ Comtés et aux places d'Election.” Reçu par Message. Lu une première fois, 123. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 126. Rapport avec des amendemens, 160. Ils sont adoptés, 166. Le Bill lu une troisième fois, 169. Passé et envoyé à l'Assemblée pour qu'elle concoure aux amendemens, 170. Il n'a pas été renvoyé.
- “ Acte pour pourvoir à l'établissement d'un Hôpital “ temporaire pour les personnes attaquées de Mala- “ dies Contagieuses.” Reçu par Message. Lu une première fois, 123. Lu une seconde fois, 126. La Chambre en Comité. Rapport avec un amendement, 131. Il est reçu et rejeté, 148. Le Bill lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 149. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour continuer pour un tems limité un Acte “ passé dans la neuvième année du Règne de Sa Ma- “ jesté pour la nomination de Commissaires Enquê- “ teurs dans le District de Montréal, et pour d'au- “ tres objets relatifs à l'administration de la Jus- “ tice.” Reçu par Message. Lu une première fois, 123. Lu une seconde fois, 126. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 131. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 138. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour approprier une somme d'argent y men- “ tionnée pour défrayer la dépense de préparer des “ plans et devis pour un Pénitencier et Maison de “ Correction pour le District de Québec.” Reçu par Message. Lu une première fois, 127. Lu une seconde fois, 131. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 148. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 149. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour affecter une certaine somme d'argent à “ l'effet de faire l'acquisition d'un Cure Môle à “ Vapeur.” Reçu par Message. Lu une première fois. Son Excellence signifie par Message qu'elle consent à ce que la Chambre procède sur ce Bill de la manière qu'elle jugera à propos, 137. Le Bill lu une seconde fois, 139. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 151. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 153. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour amender un certain Acte passé dans la “ neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour remédier plus efficacement à divers abus “ préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en “ cette Province, et pour faire de plus amples dis-